



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 16 janvier 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de :

- Madame Rita Clairoux (née Gauvreau), belle-mère de madame France Labonté, coordonnatrice au greffe du Service juridique, décédée le 9 décembre 2017 à l'âge de 90 ans;
- Monsieur Louis Baron, décédé le 12 décembre 2017 à l'âge de 71 ans;
- Monsieur Cajetan Légère, décédé le 22 décembre 2017 à l'âge de 94 ans;
- Madame Louise Durocher (née Binette), décédée le 28 décembre 2017 à l'âge de 72 ans;
- Madame Diane Dugas, présidente de l'organisme L'Oasis des aînés de Boisbriand depuis 2009, décédée le 1<sup>er</sup> janvier dernier à l'âge de 60 ans;
- Monsieur Serge Charbonneau, décédé le 3 janvier 2018 à l'âge de 59 ans;
- Madame Suzette Labelle (née Godard), décédée le 5 janvier 2018 à l'âge de 84 ans;
- Monsieur Lucien Toutant, décédé le 7 janvier 2018 à l'âge de 82 ans.

**RÉSOLUTION 2018-01-001**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévue à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2018-01-002  
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT  
COMMERCIAL – 76, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 3 006 938 -  
ZONE C-2 106 – DOSSIER 1611-DM-299**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé au 76, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 106.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents posent des questions et s'expriment sur la demande de dérogation mineure.

**RÉSOLUTION 2018-01-003  
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE suspendre la séance pour quelques minutes à 20 h 40.

Adoptée

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à nouveau à 20 h 50.

**RÉSOLUTION 2018-01-004  
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
BÂTIMENT COMMERCIAL – 76, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT  
3 006 938 - ZONE C-2 106 – DOSSIER 1611-DM-299**

ATTENDU l'audition de la demande de dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé au 76, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 106 tenue avant la suspension de la séance;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment commercial situé au 76, chemin de la Grande-Côte, sur le lot 3 006 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 4,75 mètres la marge arrière entre le réfrigérateur existant et la ligne de lot;
- à 5,59 mètres la marge arrière entre le réfrigérateur projeté et la ligne de lot;
- à 3,78 mètres la marge arrière entre la remise projetée et la ligne de lot;
- à 2,99 mètres la marge latérale entre la remise projetée et la ligne de lot.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-005  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – BÂTIMENT PRINCIPAL – 759, RUE CURIE – LOT 2 108 315 -  
ZONE R-1 241 – DOSSIER 1709-DM-324**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment principal situé au 759, rue Curie sur le lot 2 108 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 241

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 6,03 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment principal situé au 759, rue Curie, sur le lot 2 108 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, représentant une dérogation de 0,97 mètre, soit 13,9 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone, conditionnellement à l'ajout d'une nouvelle fondation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-006  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – BÂTIMENT PRINCIPAL – 205, RUE PELLETIER – LOT  
3 005 434 - ZONE R-3 115 – DOSSIER 1710-DM-325**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment principal situé au 205, rue Pelletier sur le lot 3 005 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 7,72 mètres le total des deux marges latérales entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment principal situé au 205, rue Pelletier, sur le lot 3 005 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, représentant une dérogation de 1,28 mètre, soit 14,2 % inférieure au minimum de 9 mètres prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-007  
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– CONSTRUCTION ACCESSOIRE – 1054, IMPASSE PICASSO – LOT  
3 006 103 - ZONE R-1 123 – DOSSIER 1710-DM-326**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment accessoire de la résidence unifamilial situé au 1054, impasse Picasso sur le lot 3 006 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 123.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,85 mètre la marge arrière entre le garage détaché et la ligne de lot pour le bâtiment accessoire de la résidence unifamilial situé au 1054, impasse Picasso sur le lot 3 006 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 7,5 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-008  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 760, RUE DE CHARLEVOIX –  
LOT 2 107 194 – ZONE R-1 241 – DOSSIER 1711-DM-327**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 760, rue de Charlevoix sur le lot 2 107 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 241.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 3,89 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 760, rue de Charlevoix sur le lot 2 107 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, représentant une dérogation de 3,11 mètres, soit 44,83 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-009  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – BÂTIMENT PRINCIPAL – 16, RUE LAVIGNE – LOT 3 005 592  
– ZONE R-1 137 – DOSSIER 1711-DM-328**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment principal situé au 16, rue Lavigne sur le lot 3 005 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 137.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment principal situé au 16, rue Lavigne, sur le lot 3 005 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 3,56 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété, représentant une dérogation de 3,41 mètres, soit 48,7 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 1,50 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété, représentant une dérogation de 0,50 mètre, soit 25 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-010  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – IMMEUBLE RÉSIDENTIEL – 223 À 225 RUE POITRAS – LOT  
3 005 926 – ZONE R-3 115 – DOSSIER 1711-DM-329**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé aux 223 à 225, rue Poitras sur le lot 3 005 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment résidentiel situé aux 223 à 225, rue Poitras sur le lot 3 005 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 5,79 mètres la marge latérale droite entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété, représentant une dérogation de 0,21 mètre, soit 3,5 % inférieure à la marge latérale minimale de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 10,75 mètres la largeur de l'allée d'accès pour cette propriété, représentant une dérogation de 1,75 mètre, soit 19 % supérieure à la largeur maximale de 9 mètres prescrite au règlement sur le zonage;
- de permettre que la configuration des cases de stationnement contraigne les usagers à déplacer un véhicule afin de pouvoir accéder à la voie de circulation, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-011  
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 200, RUE YVONNE-LACROIX – LOT  
5 799 249 – ZONES R-1 303 ET R-2 303-1 – DOSSIER 1711-DM-332**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 200, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans les zones R-1 303 et R-2 303-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur pour le bâtiment résidentiel situé au 200, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, représentant une dérogation à l'article 158 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-012  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires des 11 et 18 décembre 2017, tels que rédigés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-013  
RÈGLEMENT RV-1441-061 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-061 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-3 406 à même une partie de la zone R-5 408 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-014  
RÈGLEMENT RV-1630**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1630 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2017.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-015  
RÈGLEMENT RV-1631**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1631 prévoyant une étude sur l'établissement de mesures compensatoires au réseau sanitaire et décrétant un emprunt à cette fin.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-016  
RÈGLEMENT RV-1632**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1632 prévoyant des opérations de pompage et la disposition du média de traitement biologique à la station d'épuration et décrétant un emprunt à ces fins.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-017  
RÈGLEMENT RV-1633**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1633 prévoyant des travaux de réfection du dessableur de l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-018  
RÈGLEMENT RV-1634**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1634 décrétant des travaux d'aménagement d'une partie du parc des Berges et leur financement par emprunt.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-019  
RÈGLEMENT RV-1635**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1635 prévoyant diverses acquisitions et décrétant des travaux de mise à jour informatique et d'automatisation à l'usine d'épuration et leur financement par emprunt.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-020  
RÈGLEMENT RV-1636**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1636 prévoyant l'acquisition d'un système de son pour l'aréna et son financement par emprunt.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-021  
RÈGLEMENT RV-1637**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1637 décrétant des travaux à la maison Abraham-Dubois et leur financement par emprunt.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-022  
RÈGLEMENT RV-1638**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1638 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et son financement par emprunt.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-01-023  
RÈGLEMENT RV-1603-1**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1603-1 modifiant le Règlement RV-1603 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion et autorisant un emprunt à cette fin.



**RÉSOLUTION 2018-01-024  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 novembre au 21 décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-025  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2017 montrant un total des activités de 5 734 890,42 \$ tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-026  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, datée et révisée en date du 13 décembre 2017, montrant un total de 84 894,51 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-027  
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 25 000 \$ pour la mise à niveau du poste de pompage Rivière-Cachée (projet 816 507);
- B) 45 000 \$ pour l'étude du poste de pompage Curé-Boivin (projet 816 205).
- C) 22 000 \$ pour les travaux de remplacement de la dalle du traitement d'odeurs du décanteur à l'usine d'épuration (projet 815 009);

D) 25 000 \$ pour l'acquisition d'une nouvelle glissade pour la piscine extérieure (projet 724 005);

E) 16 000 \$ pour le remplacement d'équipements d'activités sportives (projet 70 004);

F) 12 000 \$ pour le remplacement d'équipements événementiels (projet 70 002 D).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-028  
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET  
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, à savoir :

A) 8 000 \$ pour l'acquisition de supports à vélo pour différents parcs (projet 799 006);

B) 6 000 \$ pour l'acquisition de signalisation de plateaux sportifs (projet 799 005).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-029  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE DE  
POMPAGE FILION – CONTRAT 2017-1579 – RÉGLEMENT RV-1603**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour des travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Charex inc.</b> 17755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	<b>648 722,41 \$</b>
<b>Construction G-NESIS inc.</b> 4915, rue Louis-B. Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	<b>694 845,66 \$</b>
<b>C.M.S Entrepreneurs Généraux inc.</b> 3828, rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H4E 1A4	<b>741 306,26 \$</b>

<b>Cribtec inc.</b> 5154, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5	<b>752 804,56 \$</b>
<b>Norclair inc.</b> 1100, montée Masson Laval (Québec) H7E 4P2	<b>763 734,71 \$</b>

ATTENDU la recommandation de la firme EFEL Experts-conseils du 12 octobre 2017;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 7 décembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 octobre 2017.

D'accepter l'offre de Charex inc. au montant de 648 722,41 \$, toutes taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une demande d'emprunt additionnelle autorisée par le Règlement RV-1603-1 – Contrat 2017-1579.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-030**  
**SOUSSIONS – FOURNITURE DE NEUTRALISANT D'ODEURS À**  
**L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2017-1594**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de neutralisant d'odeurs à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	OPTION 1 AN	OPTION 3 ANS
<b>PR'Eautech, La solution aux odeurs inc.</b> 2070, chemin des Patriotes Richelieu (Québec) J3L 6M1	<b>16 226,19 \$</b>	<b>46 399,32 \$</b>
<b>Bioservice Montréal inc.</b> 3455, rue Isabelle, local K Brossard (Québec) J4Y 2R2	<b>18 288,39 \$</b>	<b>55 733,45 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 12 décembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 31 octobre 2017.

D'accepter l'offre de PR'Eautech, La solution aux odeurs inc. au montant de 46 399,32 \$, toutes taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de neutralisant d'odeurs pour l'usine d'épuration pour une période de trois (3) ans – Contrat 2017-1594.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-031  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE  
RENOUVELLEMENT D'INFRASTRUCTURES SUR DIVERSES RUES –  
CONTRAT 2017-1600 – RÈGLEMENT RV-1623**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour la préparation des plans et devis des travaux de renouvellement d'infrastructures sur diverses rues, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
<b>Les consultants S.M. inc.</b> 4600, rue Louis-B. Mayer Laval (Québec) H7P 6E4
<b>EFEL Experts-conseils</b> 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
<b>BHP Experts-conseils S.E.C.</b> 390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 500 Montréal (Québec) H2Y 1T9
<b>CIMA+ S.E.N.C.</b> 3195, boulevard de La Pinière, bureau 203 Terrebonne (Québec) J6X 4V5
<b>Tetra Tech QI inc.</b> 2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 810 Laval (Québec) H7T 2P6
<b>IGF axiom inc.</b> 451, rue Saint-Louis Terrebonne (Québec) J6W 1H8
<b>Équipe Laurence – Experts-conseils</b> 733, chemin Jean-Adam Piedmont (Québec) J0R 1R3

ATTENDU l'assujettissement à un système d'évaluation et de pondération, les offres reçues ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 11 janvier 2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 décembre 2017 ainsi que du rapport du comité de sélection du 13 décembre 2017.

D'accepter l'offre de IGF Axiom inc., au montant de 28 657,52 \$ (toutes taxes incluses) celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de renouvellement d'infrastructures sur diverses rues – Contrat 2017-1600 – Règlement RV-1623.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-032**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION FORD TRANSIT 250 NEUF 2017 OU 2018 CHÂSSIS-CABINE AVEC FOURGON ET MONTE-CHARGE – CONTRAT 2017-1602 – RÈGLEMENT RV-1609**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un camion Ford Transit 250 neuf 2017 ou 2018 châssis-cabine avec fourgon et monte-charge, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Fortier Auto (Montréal) Itée.</b> 7000, boulevard Louis-H. Lafontaine Montréal (Québec) H1M 2X3	<b>66 682,05 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 14 décembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 décembre 2017.

DE rejeter la soumission reçue celle-ci étant irrecevable.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres sur invitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-033  
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Daniel Kaeser maire suppléant à compter du 17 janvier 2018 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-034  
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de toutes les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux suivant les dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-035  
COMITÉS DU CONSEIL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De désigner monsieur Gabriel Corriveau membre du comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à compter du 17 janvier 2018 jusqu'à la désignation d'un remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-036  
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'ordonner à la greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la trésorière selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2016 et les années antérieures en retirant les propriétés pour lesquelles un solde de 100 \$ n'a pas été payé et dont le recouvrement sera prescrit après 2018.

D'établir le 16 janvier 2018 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

DE tenir la vente à l'enchère publique le 15 mars 2018 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-037**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018 –**  
**AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA**  
**GREFFIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la trésorière à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2016 et les années antérieures.

D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants:

1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soient dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de préparation de descriptions techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2016 et les années antérieures auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Johane Ducharme, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre d'officier responsable de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-038**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018 -**  
**AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE**  
**LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la greffière de la Ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe.

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes.

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-039**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018 - MANDAT**  
**HUISSIER**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la greffière à mandater Jasmin Pirro, cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2016 et les années antérieures, pour le compte de la greffière de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-040**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018 -**  
**AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À ENCHÉRIR**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser madame Lisette Dussault, trésorière, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour 2016 et les années antérieures.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2018-01-041**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 15 MARS 2018 -**  
**INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-042**  
**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 15 MARS 2018 -**  
**SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2016 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjugé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-043**  
**POLITIQUE D'ACHAT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE remplacer l'article 12 de la Politique d'achat du 4 octobre 2011 par le suivant :

« 12. POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

La Ville de Boisbriand entend participer pleinement au développement économique sur son territoire et favoriser l'adéquation entre les besoins opérationnels de la Ville et le potentiel des marchés locaux. En ce sens, la Ville désire favoriser les fournisseurs ayant un établissement sur le territoire boisbriannais d'abord, et sur le territoire de l'une des municipalités régionales du Comté Thérèse-De Blainville et ce, dans les limites permises par la Loi sur les cités et villes. De façon générale, on définit notre politique d'achat local de la façon suivante :

- Dans le respect de la Loi sur les cités et villes, un fournisseur ayant son établissement sur le territoire de la municipalité devra être favorisé par rapport aux autres fournisseurs, à la condition qu'il soit en mesure de respecter toutes les spécifications requises.
- S'il n'y a pas de fournisseur répondant aux critères du paragraphe précédent sur le territoire de la municipalité, à ce moment-là, un fournisseur ayant son établissement sur le territoire d'une des municipalités régionales du Comté Thérèse-De Blainville devra être favorisé par rapport aux autres fournisseurs.

La Ville de Boisbriand réalise ses acquisitions de moins de 25 000 \$, soit celles de gré à gré, avec le fournisseur de son choix et, se faisant, elle encourage l'achat local. ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-044  
CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS – NOMINATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE nommer célébrant compétent les personnes suivantes :

M<sup>me</sup> Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand;  
M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, directeur général;  
M<sup>e</sup> Johane Ducharme, greffière;  
M<sup>e</sup> Édyth-Ariane Lavoie, directrice du Service juridique et du greffe,  
greffière adjointe.

DE transmettre la résolution au ministère de la Justice afin que ces personnes soient désignées célébrants compétents.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-045  
GESTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2016**

ATTENDU que l'analyse du formulaire de l'usage de l'eau potable a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016, préparé par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-046**  
**CESSION DES LOTS 2 109 138 ET 2 109 168 – TERRASSE ROBERT**

ATTENDU les inondations printanières survenues en mai 2017 et l'application du décret adoptée par le Gouvernement provincial;

ATTENDU l'état de la situation concernant la propriété située au 86, terrasse Robert, incluant les lots 2 109 138 et 2 109 168 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'engagement des propriétaires à vendre lesdits lots à la Ville;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la cession des lots 2 109 138 et 2 109 168 du cadastre du Québec en faveur de la Ville.

D'entériner la signature d'une lettre d'engagement signée par les propriétaires et datée du 11 janvier 2018 à cet effet.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-047**  
**EXPROPRIATION DES LOTS 2 108 837, 2 108 858 ET 2 108 883 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PRISE DE POSSESSION – PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BERGES**

ATTENDU la résolution 2017-06-349 adoptée à la séance du 6 juin 2017 pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 2 108 837, 2 108 858 et 2 108 883 du cadastre du Québec pour le projet d'aménagement des berges;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'entériner le dépôt de la somme de 15 000 \$ au Tribunal Administratif du Québec, dans les dossiers d'expropriation des lots 2 108 837, 2 108 858 et 2 108 883 du cadastre du Québec pour le projet d'aménagement des berges portant les numéros SAI-M-262164-1706 et SAI-M-262166-1706, pour couvrir les frais reliés à la prise de possession des terrains.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 22 209 29 732.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-048**  
**BAIL DE LOCATION – FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LA PAIX**

ATTENDU la signature d'un bail de location de bail de la bâtisse érigée sur le lot 2 106 465, à La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de la Paix préparé par Me Michel Turgeon, notaire et enregistré sous le numéro 23349540;

ATTENDU une demande présentée par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de la Paix de réduire l'espace actuellement occupé par le presbytère;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter de réduire l'espace occupé par le presbytère à 758 pieds carrés suivant le bail reçu devant Me Michel Turgeon, notaire, le 31 août 2017, sous le numéro 24917 de ses minutes, publié à Terrebonne sous le numéro 23349540 et d'ajuster le loyer annuel en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-049**  
**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN MATIÈRE DE SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE – MANDAT**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite réaliser une étude d'opportunité en matière de services d'évaluation foncière;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion a préparé un projet intitulé « Étude d'opportunité sur une démarche commune des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour les services d'évaluation; »

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire bénéficier du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'étude d'opportunité pour une démarche commune des Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour les services d'évaluation foncière.

DE désigner la Ville de Bois-des-Filion d'organisme responsable du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-050  
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs, à déposer des demandes d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mise aux normes pour les projets suivants :

- Parc des Berges	1 100 000 \$	Travaux prévus en 2018
	410 000 \$	Travaux prévus en 2019
	90 800 \$	Passerelle prévue en 2018
- Parc Charbonneau	2 000 000 \$	Travaux prévus en 2019
	2 000 000 \$	Travaux prévus en 2020
- Parc Pellerin	375 000 \$	Agrandissement chalet du parc
	583 000 \$	Terrain synthétique à 7
- Aréna	2 200 000 \$	Remplacement de la dalle de béton, glace 2, en 2020

DE désigner, monsieur Sylvain Benoit, mandataire de la Ville et autoriser ce dernier à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-051  
FÊTE NATIONALE 2018 – CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES ET VENTE DE MARCHANDISE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à vendre de la marchandise et des boissons alcoolisées lors de la Fête nationale 2018 qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2018.

D'autoriser le Service des loisirs à obtenir tout permis nécessaire pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-052  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES ET DE DENRÉES – FESTIVAL « UN AIR D’ICI ET  
D’AILLEURS »**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Claude-Jasmin, lors de la tenue du festival « Un air d’ici et d’ailleurs », du 2 au 4 juillet 2018.

D’autoriser le Service des loisirs à déposer une demande de permis d’alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-053  
FESTIVAL « UN AIR D’ICI ET D’AILLEURS » - DEMANDE DE  
DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’autoriser la tenue du festival « Un air d’ici et d’ailleurs », du 2 au 4 juillet 2018 au parc Claude-Jasmin.

D’autoriser une dérogation aux dispositions réglementaires contenues au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu’elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-054  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES ET DE DENRÉES – FÊTE FAMILIALE DU 13 AOÛT 2018**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Claude-Jasmin, lors de la tenue de la fête familiale du 13 août 2018.

D’autoriser le Service des loisirs à déposer une demande de permis d’alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-055  
FÊTE FAMILIALE - DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT  
RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la tenue de la fête familiale le 13 août 2018 au parc Claude-Jasmin.

D'autoriser une dérogation aux dispositions réglementaires contenues au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-056  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES – FESTIVAL DE RINGUETTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'Association de ringuette de Boisbriand à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre des boissons alcooliques à proximité de la patinoire 1 et pour la consommation dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors de la tenue du festival de ringuette du 8 au 11 février 2018.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-057  
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA  
CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le prêt gratuit de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de l'exposition annuelle Boisphilex du Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand, les 24 et 25 mars 2018.

D'offrir le soutien logistique gratuit pour soutenir l'organisme dans la réalisation de cet événement populaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-058  
TABLE ACTION CULTURE MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –  
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le ou la titulaire du poste de chef de division culture/bibliothèque ou en son absence son remplacement par une personne occupant un poste subalterne de sa division ou par le directeur du Service des loisirs à représenter de façon permanente la Ville de Boisbriand à la Table action culture MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-059  
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) – NOMINATION DES  
MEMBRES DE LA COURONNE NORD AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'appuyer la candidature de monsieur Marc-André Plante, maire de Terrebonne, comme représentant de la Couronne nord au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM).

DE transmettre une copie de la présente résolution soit transmise à la présidente du conseil d'administration du RTM, aux maires des villes de la Couronne Nord concernés par le projet de loi 76, incluant la Ville de Saint-Jérôme, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et de la Couronne Sud.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-060  
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES  
AÎNÉS – CANDIDATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE soumettre la candidature de monsieur Guy Dupras, bénévole dans le secteur sportif, à titre de bénévole aîné représentant la Ville de Boisbriand, pour recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec soulignant son engagement dans sa communauté.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2018-01-061  
DEMANDE DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accorder un don et/ou subvention de 200 \$ à la maison d'accueil pour femmes Le Mitan pour l'année 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-062  
ADHÉSION – PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE – ANNÉE  
2018**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au montant de 700 \$ plus les taxes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-063  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2017 montrant un total mensuel de 354 283 \$ et un cumulatif de 50 243 035 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-064  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – CANADA GOOSE – 3720, RUE  
LA VÉRENDRYE – ZONE I-1 470**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2949 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes pour l'entreprise Canada Goose située au 3720, rue La Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux simulations, descriptions, élévations et coupe des enseignes projetées, préparées par Zone Enseignes + Éclairage, datées du 20 mars 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-065  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – DÉPANNEUR VOISIN – 720,  
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 310**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2948 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes pour Dépanneur Voisin situé au 720, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 310 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle des enseignes, préparés par Enseignes Transworld, datés du 22 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-066  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE MURALE – CRÉATIONS MALIBIZ – 29, CHEMIN DE LA  
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2947 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une

enseigne murale pour la boutique Créations MaLiBiz située au 29, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan, à la coupe de l'enseigne murale et à la simulation sur façade.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-067  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – ACCELLAB – 1670,  
BOULEVARD LIONEL-BERTRAND, SUITE 100 - ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2946 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et d'un panneau dans l'enseigne communautaire pour AccellAB situé au 1670, boulevard Lionel-Bertrand, suite 100 dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan, détails et simulation des enseignes, préparés par 1001 Visuels, datés du 30 novembre 2017;
- plan d'implantation des enseignes sur le terrain.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-068  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE MURALE – BUMPER TO BUMPER – 800, BOULEVARD DU  
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2945 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce « Bumper to Bumper » situé au 800, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan, à la coupe et à la simulation de l'enseigne murale, préparés par ALCONéon.com, révisés le 21 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-069  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE MURALE – SUSHI SHOP – 2665, RUE D'ANNEMASSE –  
ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2944 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Sushi Shop situé au 2665, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulation, description, élévation et coupe de l'enseigne, préparées par Atelier de l'affichage;
- photo de l'ensemble du bâtiment existant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-070  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE SUR SOCLE – CENTRE DENTAIRE LAPOINTE – 130,  
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE, SUITE 201 – ZONE C-3 105-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2943 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un panneau d'affichage dans l'enseigne détachée pour le Centre Dentaire Lapointe situé au 130, chemin de la Grande-Côte, suite 201, dans la zone C-3 105-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne, préparés par B&Co, révisés le 7 décembre 2017.

Cette approbation est conditionnelle à l'ajout du socle prévu aux plans déposés et approuvés par le conseil municipal suivant la résolution 2017-02-085 du 7 février 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-071**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE SUR SOCLE – UNIVESTA INTACT ASSURANCE – 20845,**  
**CHEMIN DE LA CÔTE NORD, SUITE 401 – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2942 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un panneau d'affichage dans l'enseigne communautaire sur socle pour l'entreprise UNIVESTA Intact Assurance située au 20845, chemin de la Côte Nord, suite 401, dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Enseignes Pattison, révisés le 9 novembre 2017.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le lettrage de l'enseigne soit de couleur blanche.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-072**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – CENTRE CHIROPATRIQUE L'AVENUE SANTÉ –**  
**3355, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, SUITE 101 – ZONE C-3 449**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2941 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le Centre Chiropratique L'Avenue Santé situé au 3355, boulevard de la Grande-Allée, suite 101 dans la zone C-3 449 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux simulations, élévations et à la coupe de l'enseigne projetée, préparées par Grafx Évolution, datées de septembre 2017.

Cette approbation est conditionnelle à l'ajout de relief au logo et au retrait du numéro de téléphone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-073  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – BELUGA CONSTRUCTION / NORDEXCO  
ENERGY – 5020, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-2 477**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2940 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour les deux enseignes murales pour l'entreprise Béluga Construction inc. et Nordexco Energy située au 5020, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-2 477 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et aux simulations visuelles des enseignes, préparés par Le Groupe Rézo, datés du 22 septembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-074  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 650, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –  
ZONE R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2951 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 650, chemin de la Grande-Côte sur le lot 5 799 282 du cadastre du Québec, dans la zone R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 22 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 16 novembre 2017;
- perspective du bâtiment, datée du 17 novembre 2017;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-075  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 79, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE  
R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2953 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 79, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 6 079 386 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 14 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par PLG Arpenteurs-géomètres, daté du 17 novembre 2017;
- perspectives du bâtiment, reçues le 29 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-076  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 139, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE  
R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2950 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 139, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 266 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 20 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 21 novembre 2017;
- perspective du bâtiment, datée du 10 octobre 2017;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à l'intégration du balcon arrière au bâtiment afin de respecter le paragraphe 15° de l'article 91.32 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-077**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 187, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE**  
**R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2952 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 139, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 278 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 17 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 16 novembre 2017;
- perspective du bâtiment, datée du 17 novembre 2017;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le balcon arrière s'intègre au bâtiment afin de respecter le paragraphe 15° de l'article 91.32 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-078**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 152, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE**  
**R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 152, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 261 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 6 décembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 11 décembre 2017;
- perspective du bâtiment, datée du 12 décembre 2017.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2018-01-079  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 200, RUE YVONNE-LACROIX – ZONES  
R-1 303 et R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2017 portant le no R-17-CU-2953 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 200, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 249 du cadastre du Québec, dans les zones R-1 303 et R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Plan-IF, daté du 27 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres, daté du 27 novembre 2017;
- perspective du bâtiment, datée du 27 novembre 2017;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à l'intégration au bâtiment du balcon afin de respecter le critère 15° de l'article 91.32 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-080  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT À DOMINANTE  
COMMERCIALE DU FAUBOURG BOISBRIAND - MODIFICATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, la demande de modification du Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand afin d'autoriser l'implantation d'un hôtel sur la rue d'Annemasse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-081  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-082  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ — SCFP**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Navid Parandeh	Aide technique à l'essai à temps complet au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2018;
Christiane Lower	Commis aux travaux publics au Service des travaux publics à compter du 17 janvier 2018, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Aglaé Mastrostefano	Animatrice spécialisée au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 17 janvier 2018, en respect avec l'annexe D), article 2a) et/ou D-1e de la convention collective SCFP);
Anne-Catherine Côté	Coordonnatrice loisirs au Service des loisirs à compter du 17 janvier 2018;
Samuel Cardinal Dariush Noorzada Vincent Bolduc	Préposés sites et locaux au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 17 janvier 2018, en respect avec l'annexe D), article 2a) et/ou D-1e de la convention collective SCFP);
Robert Trudel	Technicien en documentation au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 17 janvier 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-083  
PERMANENCE – DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE confirmer la permanence de madame Ginette Leclair au poste-cadre à temps complet de directrice du Service des travaux publics à compter du 12 décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-084**  
**PERMANENCE – DIRECTRICE DU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE confirmer la permanence de Me Édyth Ariane Lavoie au poste-cadre à temps complet de directrice du Service juridique et greffe à compter du 3 janvier 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-085**  
**EMBAUCHE – POSTE CADRE DE CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) ET GESTION DES DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES ET MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'embauche de madame Justine Deslauriers au poste cadre de conseillère en prévention santé sécurité au travail (SST) et gestion des dossiers des ressources humaines selon les termes et conditions énumérés au contrat de travail.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer le contrat de travail.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources humaines et de la paie.

D'approuver la mise à jour de la classification des emplois cadres de la Ville détaillée à l'annexe A du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-086**  
**EMBAUCHE – POSTE CADRE DE RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES, TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'embauche de madame Valérie Maynard au poste cadre de responsable des relations publiques, selon les termes et conditions énumérés au contrat de travail.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et le directeur général à signer le contrat de travail à durée déterminée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-087  
ORGANIGRAMME – SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE - EMBAUCHE  
D'UN PERCEPTEUR DES AMENDES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe du 17 janvier 2018.

DE permettre l'embauche d'un percepteur des amendes à la Cour municipale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-088  
ORGANIGRAMME – SERVICE D'URBANISME - EMBAUCHE D'UNE  
INSPECTRICE MUNICIPALE TEMPORAIRE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme du 17 janvier 2018.

D'autoriser l'embauche de madame Amélie Roy au poste d'inspectrice municipale temporaire selon les termes de la lettre d'entente no 36 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-089  
ORGANIGRAMME – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -EMBAUCHE  
D'UN AIDE TECHNIQUE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics du 17 janvier 2018.

D'autoriser l'embauche de monsieur Navid Parandeh au poste syndiqué à temps complet d'aide technique au Service des travaux publics à compter du 22 janvier 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-090**  
**ORGANIGRAMME – SERVICE DES LOISIRS - EMBAUCHE D'UNE**  
**COORDONNATRICE LOISIRS - EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN**  
**DOCUMENTATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs du 17 janvier 2018.

D'autoriser l'embauche de madame Anne-Catherine Côté au poste syndiqué à temps complet de coordonnatrice loisirs au Service des loisirs à compter du 17 janvier 2018.

D'autoriser l'embauche de monsieur Robert Trudel au poste syndiqué à temps complet de technicien en documentation au Service des loisirs à compter du 17 janvier 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-091**  
**LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 33 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 33 ayant trait au règlement du grief 2017-01 pour le poste de coordonnateur loisirs avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-092**  
**LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 34 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 34 ayant trait à la création d'un poste d'aide technique au Service des travaux publics avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-093  
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 35 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 35 ayant trait à la création d'un poste de technicien en documentation régulier à temps complet au Service des loisirs avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-01-094  
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 36 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 36 ayant trait à la création d'un poste d'inspectrice municipale temporaire en remplacement d'une personne salariée en congé à traitement différé avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle. À l'occasion de la communication de la mairesse, la proposition suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION 2018-01-095  
FÉLICITATIONS – JASON BEAULIEU**

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO

DE féliciter monsieur Jason Beaulieu, citoyen de Boisbriand, pour sa mise sous contrat d'une saison, assortie de trois années d'options, avec l'Impact de Montréal le 9 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION 2018-01-096**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 22 h 5.

Adoptée